

## L'Actionnariat Salarié enregistre un record en 2021 selon l'Observatoire d'Amundi

- **Progression du nombre d'opérations d'actionnariat salarié**
- **Forte hausse du montant moyen investi**
- **Des conditions d'opérations plus avantageuses**
- **Un rôle clé dans le partage de la valeur**

L'année 2021 a été une année record pour l'actionnariat salarié en France avec près de 4 milliards d'euros investis par les salariés dans leur entreprise, selon la dernière édition de l'Observatoire de l'Actionnariat Salarié publiée par Amundi. L'étude fait également ressortir une progression de tous les autres indicateurs de l'épargne salariale.

Numéro un de l'actionnariat salarié en France avec 67,4% de part de marché<sup>1</sup>, Amundi dispose d'une base d'étude particulièrement large qui lui permet de livrer chaque année une analyse en profondeur du marché de l'actionnariat salarié à travers son Observatoire<sup>2</sup>, et ce depuis 2013.

Cette année, l'Observatoire de l'actionnariat salarié<sup>2</sup> d'Amundi met en évidence 4 grandes tendances : tout d'abord, la dynamique de l'actionnariat salarié n'a pas été entamée par la crise sanitaire. Au contraire, celui-ci séduit de plus en plus les entreprises, cotées mais aussi non cotées. Ensuite, avec des taux moyens de participation records (supérieurs à 40%) et des montants moyens investis en forte progression, l'actionnariat salarié fédère de plus en plus les salariés à leur entreprise. De plus, les premiers effets de la Loi Pacte se font sentir avec des plans dorénavant plus attractifs financièrement pour les salariés. Enfin, l'actionnariat salarié confirme son rôle clé dans le partage de la valeur et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

### **Une dynamique confirmée : +21% d'opérations d'actionnariat salariés menées par Amundi en 2021 par rapport à l'année précédente**

Après une année 2020 durant laquelle l'Actionnariat salarié a fait preuve de résilience, il a repris sa dynamique en 2021 avec 35 opérations réalisées (contre 28 en 2020), dont 5 entreprises (1 GE<sup>3</sup> et 4 ETI<sup>3</sup>) ayant réalisé leur 1<sup>ère</sup> opération.

En remontant sur les 9 dernières années (de 2013 à 2021), l'Observatoire recense 262 opérations lancées par 66 entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes<sup>2</sup>. Il montre que sur cette période 11% des entreprises ont organisé une opération chaque année et 38% au moins 4 sur la période analysée, ce qui traduit un vrai engagement côté employeur.

### **4 620 €, c'est la somme moyenne souscrite par chaque salarié en 2021**

Avec 775 000 bénéficiaires en 2021, les salariés ont confirmé leur attachement à ce dispositif d'association au capital avec des chiffres records :

- 3,8 milliards d'euros souscrits en 2021 (vs 0,9 milliards en 2013)
- 41% de taux moyen de participation aux opérations proposées : si les taux de souscription sont stables depuis 2016 au sein des Grandes Entreprises (GE) avec 40% en moyenne, ceux des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) progressent avec presque 1 salarié sur 2 qui souscrit aux opérations proposées. Les secteurs de la « Santé » (59%) et des « Services aux Collectivités » (70%) ont toujours les taux de participation moyens les plus élevés.
- 12% de hausse (vs 2020) du montant moyen (avec abondement) souscrit par salarié pour atteindre 4 622€ : niveau record depuis 2013, il a augmenté de 48% sur la période (vs 3 126€ en 2013).

## En 2021, 63% des opérations ont été proposées avec une décote d'au moins 20%

Grâce à la Loi Pacte, toutes les opérations d'actionnariat salarié proposées en 2021 l'ont été dans des conditions plus avantageuses :

- Augmentation de 27% du montant moyen d'abondement offert entre 2019 et 2021 : de 1 596€ en moyenne en 2019, il a atteint 2 033€ en moyenne en 2021. Si l'abondement moyen reste stable chez les GE<sup>3</sup> (entre 1 700 et 1 800€), il a sensiblement augmenté au sein des ETI passant de 1 685€ en 2019 à 2 851€ en 2021 (+70%).
- Près de 1/3 des entreprises ont proposé une décote supérieure à 20% à leurs salariés.

## L'actionnariat salarié, désormais signal fort de la politique RSE des entreprises

Vecteur de création et de partage de la valeur, l'actionnariat salarié offre un lien vertueux entre le salarié et son entreprise. Ce lien fort a de plus en plus tendance à s'inscrire dans le long terme. Ainsi, sur la totalité des avoirs investis en actionnariat salarié (plus de 41 milliards d'euros), l'Observatoire d'Amundi relève que les salariés conservent en moyenne plus de 13 ans leurs avoirs investis en actions de l'entreprise, bien au-delà des périodes de blocage.

**Catherine Leroy, Directrice Epargne Salariale et Retraite chez Amundi commente:**  
« L'actionnariat salarié ne cesse de se développer, signe de la confiance des salariés envers leur entreprise, soulignée aussi par la hausse des montants investis. Cette tendance devrait s'affirmer dans les années qui viennent car le partage des fruits de la croissance est désormais indissociable, non seulement de la politique RSE de chaque entreprise mais aussi de la dynamique de l'économie réelle sur le long terme ».

<sup>1</sup> Ce qui représente 41 milliards d'euros sous gestion - Chiffres AFG au 31 décembre 2021

<sup>2</sup> Ex Baromètre annuel de l'actionnariat Salarié, l'étude porte sur toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives (augmentations de capital et cessions de titres) sur la période 2013-2021 réalisées par Amundi : cela représente 262 opérations réalisées par 66 entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes (l'échantillon comprend 63% de Grandes Entreprises (GE) et 37% d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) / 79% d'entreprises cotées et 21% d'entreprises non cotées)

<sup>3</sup> GE – Grandes Entreprises : entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : 1) avoir au moins 5000 salariés;

2) avoir plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan et ETI – entreprise de taille intermédiaire : entreprises ayant entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros

## A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>1</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>2</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 300 professionnels dans plus de 35 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 000 milliards d'euros d'encours<sup>3</sup>.

**Amundi Epargne Salariale et Retraite** accompagne plus de 110 000 entreprises et plus de 4 millions de salariés porteurs avec une offre complète de solutions pour la gestion de leur épargne. Premier acteur du marché de l'épargne salariale en France avec 46,3% de parts de marché<sup>4</sup> et 77,7 milliards d'euros d'actifs<sup>4</sup>, Amundi est également leader dans les domaines de l'actionnariat salarié et de l'épargne retraite.

*Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.*

[www.amundi.com](http://www.amundi.com)   

<sup>1</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2021

<sup>2</sup> Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

<sup>3</sup> Données Amundi y compris Lyxor au 31/03/2022

<sup>4</sup> Données Amundi au 31/12/2021 (Déclaration AFG)

## **Contact Presse**

Geetha Chandrasegaram

Tél : +33 1 76 37 02 73

Geetha.chandrasegaram@amundi.com

*Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.*